



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt
Centre-Val de Loire**

**Décision portant composition
de la Commission consultative paritaire régionale (CCPR) - catégorie A et catégorie B/C
des agents contractuels sur budget des établissements - Centre-Val de Loire**

**La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Centre-Val de Loire**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents contractuels au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la Commission consultative paritaire régionale Centre-Val de Loire (CCPR) - catégorie A du 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique de la Commission consultative paritaire régionale Centre-Val de Loire (CCPR) - Catégorie B/C du 8 décembre 2022 ;

Vu la décision du 6 janvier 2023 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au sein de la CCPR Centre-Val de Loire à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales.

DECIDE

Article 1^{er}

Il est créé auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire, une **commission consultative paritaire régionale** ayant compétence dans le cadre du titre II de l'arrêté du 1^{er} février 2009 susvisé pour connaître des questions concernant **les agents contractuels de droit public rémunérés sur budget des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)** de la région Centre-Val de Loire.

Article 2

La composition de cette commission est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

Membres titulaires	Membres suppléants
Virginie JORISSEN Directrice régionale	Jean-Pierre GENET Directeur de l'EPLEFPA de l'Indre-et-Loire
Benoît BELLET Chef du SRFD	Juliette LEJEUNE Directrice de l'EPLEFPA de Châteauroux
Cédric AVRIL Directeur de l'EPLEFPA du Loiret,	Vincent DUFRAISSE Directeur de l'EPLEFPA du Cher
Christophe ROUX Directeur de l'EPLEFPA du Loir et Cher	Mouna KOUIDHI Directrice du CFA du Cher
Sophie TERMEAU Directrice du CFA et du CFPPA de l'Indre-et Loire,	Pierre BOUTOT Directeur du CFA et du CFPPA du Loir-et-Cher
Jérôme BERTHOLON Directeur de l'EPLEFPA de l'Eure-et-Loir.	Martine PASINETTI Directrice du CFA et du CFPPA de l'Eure-et-Loir

b) Représentants des personnels :

Organisation syndicale :

Intersyndicale L'ELAN COMMUN - SNETAP-FSU, CGT Agri SNUITAM-FSU et SUD Rural

Membres titulaires	Membres suppléants
COLLEGE NIVEAU DE LA CATEGORIE A	
Marie-Lise FOURNIER, CFA du Loir-et-Cher	Valérie SUBRA CFA du Loir-et-Cher
Steve DENIARD CFA du Loiret	Karim ABBEY CFA de l'Indre-et-Loire
Corinne MEUNIER CFA de l'Indre-et-Loire	Farida MAZOUZ CFA de l'Eure-et-Loir
COLLEGE NIVEAU DES CATEGORIES B ET C	
Karine BLANCHARD CFA du Loir-et-Cher	Beatrice ADDALA LPA de Blois
Audrey JUSOM LEGTA Le Chesnoy	Maria DIOGO-DE-SOUSA CFA de l'Indre-et-Loire
Sébastien BRUNOIS CFA de l'Eure-et-Loir	Célian JUIN LPA de Blois

Article 3

Les membres de la commission sont désignés pour une durée de quatre ans à compter de la publication des résultats du scrutin.

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 18 janvier 2023.

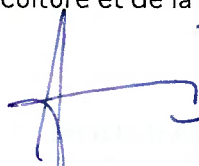
En application de l'article 5 de l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat des membres auxquels succèdent les représentants visés à l'alinéa précédent.

Article 4

La présente décision prend effet à compter de son affichage dans les locaux de la DRAAF et des EPLEFPA de la région. Il en sera adressé copie aux membres désignés.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2023

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,



Virginie JORISSEN

